



**Procès-verbal de la Commission Régionale des Litiges
De la Ligue de Normandie de Tennis
Compétente en qualité de Commission de Surveillance
Des Opérations Electorales.**

Membres de la commission :

M. Pascal Got – M. André Talvast – M. Renaud Duhamel – M. Thierry de Loppinot – M. Stéphane Marie

Conformément à l'article 55-2 des Règlements Administratifs de la FFT, les membres de la Commission régionale des Litiges ont étudié ce jour les listes établies à titre définitif et les candidatures définitives adressées à la Ligue dans le cadre des élections des Délégués à l'Assemblée Générale de la FFT au titre du Comité Départemental de Tennis de la Seine-Maritime.

La liste des Délégués et des suppléants à l'Assemblée Générale de la FFT au titre du Comité Départemental de Tennis de la Seine-Maritime est examinée :

Titulaire : Max Coquin

Suppléant : Thierry Neel

Après vérification des documents :

Liste « Max coquin » est **recevable et validée.**

La présente décision est susceptible d'appel en application de l'article 126 des Règlements Administratifs de la FFT devant la Commission Fédérale des Litiges dans le délai de 48 heures à compter de sa publication sur le site internet de la Ligue.

Pascal Got

André Talvast

Fait à Honfleur, le 31/10/2022